

## FCL – Réunion du Conseil d'Administration du Lundi 29 Avril 2024 à 20h

### Invités, présents et absents :

#### Administrateurs FCL

	<u>Qualités</u>	<u>Invités</u>	<u>Présents</u>	<u>Excusés</u>	<u>Absents</u>
ABRIAT Danièle	Resp.	X		X	
BERGERON Anthony	Adm./Resp.	X	X		
BILON Sonia	Adm./Resp.	X	X		
BOBINET Marie-Christine	Adm.	X	X		
CALLAMAND Robert	Adm.	X	X		
CLERGUE Pascale	Adm./Resp.	X	X		
DOUCET Micheline	Resp.	X	X		
FRUCHARD Pascaline	Resp.	X	X		
LAFFONT Claudine	Adm./Resp.	X	X		
LATHIÈRE Brigitte	Adm.	X	X		
MOINE Marie-Pascaline	Adm./Resp.	X	X		
MOINE Pauline	Resp.	X	X		
NEYRAT Elisabeth	Adm.	X		X	
PALAZIN Annie	Resp.	X	X		
PAULIN Louis-Camille	Adm./Resp.	X	X		
PAULIN Odette	Adm.	X	X		
RIGAUD Brigitte	Adm./Resp.	X	X		
SALAUN Alain	Resp.	X	X		
SÉGUÈS Françoise	Adm.	X	X		

#### Élus du Conseil Municipal

	<u>Invités</u>	<u>Présents</u>	<u>Excusés</u>	<u>Absents</u>
FOUCAUD Monique	X	X		

#### Représentant de la FCOL

	<u>Invités</u>	<u>Présents</u>	<u>Excusés</u>	<u>Absents</u>
COLMAR Sylvain	X	X		

Adm. : Administrateur      Resp. : Responsable d'Activité      : Bureau

## Ordre du jour :

<b>1. Préambule</b>	<b>3</b>
<b>2. Compte-rendu du CA du 25 Mars 2024 :</b>	<b>3</b>
<b>3. Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Avril 2024 :</b>	<b>3</b>
<b>4. Bilan de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Avril 2024 :</b>	<b>3</b>
<b>5. Élection du Bureau pour les postes vacants :</b>	<b>5</b>
a) Président(e) :	6
b) Vice-Président(e) :	6
c) Trésorier(e) Adjoint(e) :	6
<b>6. Mandats des élus :</b>	<b>7</b>
a) Mandat de gestion du compte bancaire :	7
b) Mandat pour la signature de conventions avec la Mairie :	7
c) Mandat avec La Poste :	8
<b>7. Questions diverses :</b>	<b>9</b>
a) Contrat d'Engagement Républicain :	9
b) Journée Bien-Être du Samedi 18 Mai 2024 :	9
c) Demande d'utilisation des salles pour la Saison 2024-2025 :	10
d) Cérémonie du 8 Mai :	10
e) Activité Guitare :	10
f) Inauguration de la Grille des Mérigots :	10
g) Journée des Inscriptions du FCL :	10
h) Bilan site internet :	10
i) Échecs :	11
<b>Date du prochain CA</b>	<b>11</b>

**Secrétaires de Séance :** Anthony BERGERON, Marie-Pascaline MOINE

## **1. Préambule**

Avant de débiter cette réunion, puisque nous accueillons de nouvelles personnes au sein du Conseil d'Administration, nous procédons à un tour de table rapide afin que chacun puisse se présenter.

Sonia BILON, responsable de l'activité Chorale, nous informe qu'elle démissionnera officiellement de ce poste dans les jours à venir. Son emploi du temps professionnel étant très chargé, il lui est de plus en plus difficile de le concilier avec l'activité Chorale.

⇒ Odette PAULIN, qui a déjà occupé cette fonction auparavant, nous informe qu'elle reprendra la responsabilité de cette activité à la rentrée.

## **2. Compte-rendu du CA du 25 Mars 2024 :**

Il a été diffusé par mail FCL le 25 Avril 2024.

⇒ Pascale CLERGUE nous indique qu'il y a une erreur concernant le nombre d'administrateurs représentant l'activité Randonnée dans la partie 3. Modification des statuts – c) Évolution du rôle des Responsables d'Activité.

↳ Il y a 3 administrateurs et non pas 4 qui sont adhérents à l'activité Randonnée.

## **3. Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Avril 2024 :**

Il a été adressé par mail avant diffusion aux administrateurs le 25 Avril 2024.

⇒ Marie-Christine BOBINET demande pourquoi la mention "En appui des Secrétaires" ainsi que les nom et signature de Brigitte RIGAUD figurent sur le compte-rendu de l'AGE.

↳ Habituellement, les Secrétaires, Anthony BERGERON et Marie-Pascaline MOINE, effectuent une double prise de notes lors des réunions et travaillent ensuite de concert pour rédiger les comptes-rendus.

Lors de l'AGE, comme Anthony animait la réunion. il ne pouvait donc pas prendre de notes. Aussi, Marie-Pascaline a demandé à Brigitte RIGAUD de la suppléer.

## **4. Bilan de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Avril 2024 :**

Lors du Conseil d'Administration du 11 Mars 2024, Jean-Michel DEROIN, a démissionné de ses fonctions de Président du FCL, d'administrateur et de bénévole au sein de l'activité Randonnée.

Le FCL ne pouvant fonctionner sans Président, le Conseil d'Administration a dû réunir ses adhérents en Assemblée Générale Extraordinaire afin d'élire de nouveaux candidats au CA et par-là même, trouver un ou une éventuel(le) Président(e) pour assurer la pérennité de l'association.

Cette AGE a eu lieu le Jeudi 11 Avril 2024, à 18h, à la Petite Salle Brassens.

Sur les 221 adhérents du FCL, 90 étaient présents physiquement et 57 avaient donné un pouvoir de représentation. Soit, au total, 147 votants.

⇒ Ce taux de présence record (habituellement, nos AG annuelles réunissent à peine une petite trentaine de personnes et autant de pouvoirs) montre bien à quel point les adhérents souhaitent voir le FCL perdurer.

Nos animateurs prestataires, Bertrand MINEUR et Jean-Philippe CALLAIS, très inquiets quant à leur avenir professionnel, étaient eux-aussi présents parmi le public.

La Mairie de l'Isle d'Espagnac, représentée par Monsieur le Maire, Michel ISSARD, et par Monique FOUCAUD, élue déléguée à la vie associative, ont de nouveau assuré le FCL de tout leur soutien.

La présence de Sylvain COLMAR et Coline DENÉCHAUD, respectivement directeur et déléguée à la vie associative de la Fédération Charentaise des Œuvres Laïques (FCOL), a permis d'apporter quelques éclaircissements quant à certains points abordés. Notamment en ce qui concernait la révision et la modification de certains statuts de l'association.

La démission de Jean-Michel DEROIN, du fait de sa soudaineté, a laissé le FCL dans une situation un peu compliquée.

Afin de protéger l'association, le Conseil d'Administration a souhaité faire évoluer les statuts pour clarifier certains points.

La 1<sup>ère</sup> modification établissait donc un délai de prévenance en cas de démission d'un membre du Conseil d'Administration. De plus, cette modification précise aussi les modalités de démission (en courrier recommandé avec accusé de réception, ou remis en mains propres d'un membre du bureau contre signature)

⇒ Désormais, tout membre du CA qui souhaiterait démissionner devra respecter un délai de prévenance de 1 mois.

↳ Cette décision a été approuvée à l'unanimité des membres votants moins 1 abstention.

La 2<sup>ème</sup> modification concernait le droit à la rétractation après démission.

⇒ Si un membre du CA démissionne, il aura un délai de 10 jours pour revenir sur sa décision.

↳ Cette décision a été approuvée à l'unanimité des membres votants moins 1 abstention.

La 3<sup>ème</sup> modification a été beaucoup plus discutée. Celle-ci abordait l'évolution du rôle des Responsables d'Activités afin d'assurer une équité de représentation de chaque activité du FCL au sein du Conseil d'Administration.

⇒ Certains adhérents et administrateurs ne comprenaient pas vraiment l'intérêt de faire intégrer le CA aux Responsables d'Activités.

⇒ D'autres estimaient que cela pouvait être contraignant.

⇒ Sylvain COLMAR a alors expliqué que c'était d'usage dans les associations qui regroupent plusieurs activités car cela en facilite la gestion et est plus démocratique en cas de prise de décision.

⇒ Cette décision a finalement été approuvée à 133 votes pour, 8 votes contre et 6 abstentions des membres votants.

Le second point important de cette AGE portait sur les candidatures au CA en vue de trouver un(e) Président(e).

Nous avons eu 2 candidates :

- D'abord, Odette PAULIN, qui voulait bien intégrer le CA, mais ne souhaitait pas assumer la présidence de l'association.

⇒ Étoffer le CA est une bonne chose, mais pas de candidat à la présidence signifiait aussi dissolution de l'association.

⇒ Odette a été élue à l'unanimité des membres votants.

- Ensuite, nous avons eu la candidature de Françoise SÉGUÈS, qui était d'accord pour intégrer le CA dans le but de se présenter à la présidence.

⇒ Françoise a été élue à l'unanimité des membres votants moins 1 abstention.

L'AGE s'est terminée autour d'un verre de l'amitié où un grand nombre de participants s'est dit soulagé de voir le FCL continuer ses activités.

## **5. Élection du Bureau pour les postes vacants :**

Odette PAULIN souhaite prendre la parole :

⇒ Elle s'étonne de ne pas avoir été contactée par les administrateurs avant l'AGE. Elle pensait qu'ils auraient aimé connaître ses motivations d'intégrer le CA.

⇒ Le Secrétaire lui explique que lors des assemblées générales ordinaires, les candidats font parvenir leur candidature en amont au Bureau, mais ne se présentent aux adhérents et expliquent leurs motivations que lors de celles-ci.

⇒ Elle nous explique que si nous l'avions contactée, elle aurait candidaté pour la Présidence.

⇒ De même, lors du CA du 25 Mars 2024, Louis-Camille a de nouveau confirmé qu'Odette voulait bien intégrer le CA, mais ne voulait pas être Présidente.

⇒ Idem lors de l'AGE, lorsqu'elle s'est présentée aux adhérents, Odette a commencé par dire qu'elle se présentait seulement comme administratrice et non pas comme Présidente.

⇒ Monique FOUCAUD et Sylvain COLMAR participent au CA mais ils ne sont pas administrateurs. Ils représentent respectivement la Mairie de l'Isle d'Espagnac et la FCOL.

⇒ Ils ne peuvent donc pas prendre part aux votes.

### **a) Président(e) :**

Conformément aux statuts de l'association, le FCL doit avoir un(e) Président(e) à sa tête sans quoi l'association ne peut pas avoir d'existence légale.

Aussi, le Conseil d'Administration ici présent se doit d'en élire un(e).

Se présente pour le poste de Président (e) :

- Françoise SÉGUÈS

✉ **Françoise est élue avec 15 votes Pour - 0 vote Contre - 3 Abstentions.**

### **b) Vice-Président(e) :**

La démission de Jean-Michel DEROIN nous a mis face à une réalité : il faut que le CA du FCL élise un(e) Vice-Président(e) au sein du Bureau !

Le fait de ne pas en avoir un(e) a été préjudiciable au FCL et cela aurait pu entraîner l'arrêt de toutes les activités, la dissolution de l'association, puis sa liquidation.

- ⇒ Si les membres du CA n'avaient pas décidé de déléguer la gestion du FCL aux Secrétaires et à la Trésorière pour assurer l'intérim le temps de trouver un(e) candidat(e), la vie de l'association se serait arrêtée brutalement, laissant sur le carreau nos 221 adhérents ainsi que nos 3 animateurs prestataires.
- ⇒ Élire un(e) Vice-Président(e) permettrait de suppléer en cas d'absence ou de démission du/de la Président(e).
- ⇒ Sonia BILON pense que ce serait une bonne idée d'avoir plusieurs personnes à ce poste car jusqu'alors, elle trouvait le fonctionnement de l'association trop autocratique.
- ⇒ Sylvain COLMAR explique qu'il peut y avoir plusieurs administrateurs délégués à une même fonction

Se présente pour le poste de Vice-Président (e) :

- Brigitte RIGAUD

✉ **Brigitte est élue à l'unanimité des membres votants, soit 18 voix.**

- Louis-Camille PAULIN

✉ **Louis-Camille est élu à l'unanimité des membres votants, soit 18 voix.**

### **c) Trésorier(e) Adjoint(e) :**

Lors du CA du 11 Mars 2024, après que Jean-Michel DEROIN ait présenté sa démission aux administrateurs, Marie-Christine BOBINET, administratrice sortante lors de notre prochaine Assemblée Générale annuelle, nous a informé qu'elle ne renouvelerait pas son mandat au poste de Trésorière.

En attendant l'AG, l'idéal serait de former un(e) Trésorier(e) Adjoint(e) afin de permettre une transition plus simple lors de l'élection du nouveau Bureau.

⇒ Sylvain COLMAR nous informe que la FCOL propose une formation sur le logiciel de comptabilité BasiCompta.

Se présente pour le poste de Trésorier(e) Adjoint(e) :

- Odette PAULIN

✎ **Odette est élue à l'unanimité des membres votants, soit 18 voix.**

- Pascale CLERGUE

✎ **Pascale est élue à l'unanimité des membres votants, soit 18 voix.**

⇒ Marie-Christine demande si, lorsqu'une activité souhaite faire une dépense, elle doit en informer la Présidence ?

✎ Oui, c'est indispensable.

⇒ Pascale CLERGUE demande si un reliquat d'activité peut être reporté sur l'année suivante ?

✎ Non, cela retombe dans le « pot commun ».

## **6. Mandats des élus :**

Lors du CA du 16 Octobre 2023, les administrateurs ont donné mandat à Jean-Michel DEROIN, alors Président du FCL, pour effectuer certaines démarches pour le compte de l'association.

À l'issue de l'élection des nouveaux membres du Bureau, les administrateurs doivent modifier ces mandats.

### **a) Mandat de gestion du compte bancaire :**

Le Conseil d'Administration donne mandat :

- Au/à la Président(e) : Françoise SÉGUÈS
- À la Trésorière : Marie-Christine BOBINET

pour les opérations suivantes :

- Gestions des comptes avec la banque Crédit Agricole
- Ouverture de compte
- Fermeture de compte

✎ **Décision approuvée par l'ensemble des administrateurs présents.**

Les personnes mandatées iront présenter les modifications à la banque.

### **b) Mandat pour la signature de conventions avec la Mairie :**

Le Conseil d'Administration donne mandat :

- Au/à la Président(e) : Françoise SÉGUÈS
- Au/à la Vice-Président(e) : Brigitte RIGAUD

pour les opérations suivantes :

- signer les conventions présentées par la Mairie de l'Isle d'Espagnac.

↪ **Décision approuvée par l'ensemble des administrateurs présents.**

### **c) Mandat avec La Poste :**

Le Conseil d'Administration donne mandat :

- Au/à la Président(e) : Françoise SÉGUÈS
- Au/à la Secrétaire : Anthony BERGERON
- Au/à la Secrétaire Adjoint(e) : Marie-Pascaline MOINE

pour les opérations suivantes :

- Signature de avis de réception de courriers ou colis recommandés.

↪ **Décision approuvée par l'ensemble des administrateurs présents.**

## **7. Questions diverses :**

### **a) Contrat d'Engagement Républicain :**

Le 12 Décembre 2023, le FCL a reçu un courrier de la Mairie concernant le Contrat d'Engagement Républicain.

#### QU'EST-CE QUE LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN ?

*Le contrat d'engagement républicain, entré en vigueur au 2 janvier 2022, est un document par lequel les associations s'engagent à respecter les principes de la République. Le « contrat d'engagement républicain » n'est pas un « contrat synallagmatique » (qui comporte une obligation réciproque entre les parties). Seule l'association s'engage à le respecter, et est opposable par les autorités en cas de non-respect. La signature contrat d'engagement républicain est rendue obligatoire dans plusieurs cas, par la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.*

#### L'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN EST OBLIGATOIRE POUR L'ASSOCIATION QUI :

- **Sollicite une subvention** d'une autorité administrative ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial,
- **Demande un agrément d'État ou la reconnaissance d'utilité publique,**
- **Souhaite accueillir un volontaire en service civique.**

Ce document doit être étudié et validé par le Conseil d'Administration, puis signé par la Présidente.

⇒ Sylvain COLMAR nous incite vivement à signer ce contrat, car même si le FCL respecte déjà le cadre réglementaire, sans la signature de ce document, la Mairie de l'Isle d'Espagnac serait en droit de modifier certaines prérogatives accordées au FCL : prêt des différentes salles communales, mise à disposition de la photocopieuse, entretien des locaux, etc.

⇒ Sylvain nous informe que la FCOL est titulaire de l'agrément pour l'accueil des Services Civique.

↳ Coline DENÉCHAUD pourrait venir nous expliquer le fonctionnement lors d'un CA ultérieur.

↳ **Décision approuvée par l'ensemble des membres votants moins 2 abstentions.**

### **b) Journée Bien-Être du Samedi 18 Mai 2024 :**

Cette année, Jean-Philippe CALLAIS, animateur de la Sophrologie, et Brigitte RIGAUD, responsable de l'activité, souhaitent proposer à leurs adhérents ainsi qu'à tous ceux des autres activités du FCL, une journée axée sur le Bien-Être.

Lors de cette journée, des intervenants spécialisés se relayeront pour animer des ateliers de sophrologie, de méditation, d'aromathérapie et de réflexologie plantaire.

Le midi, les participants qui le souhaitent pourront se retrouver autour du repas qu'ils auront apporté.

⇒ L'invitation a été envoyée à tous les adhérents par mail, le 24 Avril 2024.

↳ Il y a déjà quelques inscrits.

### **c) Demande d'utilisation des salles pour la Saison 2024-2025 :**

Le 16/04/2024, le Secrétariat a reçu un mail de la Mairie concernant les besoins de salles du FCL pour la Saison 2024-2025.

Le dossier de demande est à compléter et à retourner à la Mairie avant le 30 Mai 2024.

Aussi, avant d'envoyer les documents, nous devons savoir :

- si toutes les activités du FCL vont perdurer ou si certaines vont s'arrêter ?
- si les créneaux d'activités resteront les mêmes ?
- s'il y aura de nouvelles activités ?

↳ Les Secrétaires vont faire parvenir les dossiers de demandes de salles par mail aux responsables d'activités ou leurs représentants pour connaître les différents besoins de chacun.

### **d) Cérémonie du 8 Mai :**

Le FCL est convié par la Mairie de l'Isle d'Espagnac à la Cérémonie de Commémoration de la Victoire du 8 Mai qui aura lieu à 11h devant le Monument aux Morts.

⇒ La Présidente, Françoise SÉGUÈS, et la Secrétaire Adjointe, Marie-Pascaline MOINE proposent d'aller représenter le FCL.

### **e) Activité Guitare :**

Comme chaque année, début Juin, quelques adhérents de l'activité Guitare se joindront aux élèves du CSCS Le Colibri de la Couronne pour participer à leur concert de fin d'année.

Bertrand Mineur et quelques élèves iront jouer pour les enfants du service Pédiatrie du Centre Hospitalier de Girac pour la Fête de la Musique.

↳ Pascaline FRUCHARD nous précise qu'il y aura 5 élèves adultes.

### **f) Inauguration de la Grille des Méricots :**

Le FCL est convié par la Mairie de l'Isle d'Espagnac à la Cérémonie d'inauguration de la Grille des Méricots, à l'entrée du Parc François Mitterrand, le Samedi 29 Juin 2024, à 11h.

⇒ Claudine LAFFONT, Marie-Pascaline MOINE et Micheline DOUCET proposent d'aller représenter le FCL.

### **g) Journée des Inscriptions du FCL :**

Cette journée aura lieu le Samedi 7 Septembre 2024, dans les locaux du FCL de l'Espace François Mitterrand.

⇒ La présence de tous est requise.

### **h) Bilan site internet :**

En Janvier, Sonia BILON a organisé une réunion de travail avec des volontaires (administrateurs et adhérents) pour lister les points positifs et négatifs du site internet actuel du FCL et déterminer les attentes des utilisateurs.

- ⇒ Il est ressorti que le site n'était pas très bien référencé, qu'il était peu attrayant et que la navigation y était compliquée.
- ⇒ Sonia compte organiser une nouvelle réunion prochainement et profite de ce CA pour demander si d'autres personnes souhaiteraient se joindre au groupe déjà existant
  - ↳ Pascaline FRUCHARD aimerait participer.

### **i) Échecs :**

Annie PALAZIN nous informe qu'un grand échiquier ainsi que des pièces magnétiques manquent à l'activité.

- ⇒ Les Secrétaires ont trouvé le tableau sur le dessus de l'armoire du secrétariat au bureau de l'Espace François Mitterrand, mais les pièces magnétiques n'étaient pas avec.

**Date du prochain CA : Lundi 10 Juin 2024 à 20h**

**Fin de séance :**



Secrétaire  
Anthony BERGERON

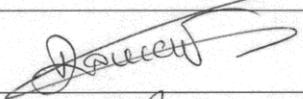
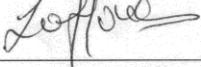
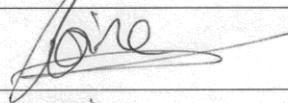
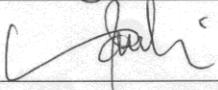


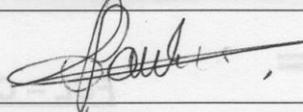
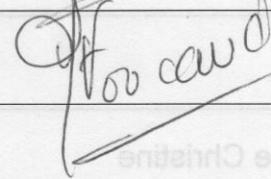
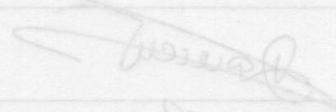
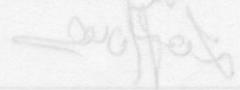
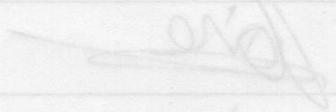
Secrétaire adjointe  
Marie-Pascaline MOINE

## ANNEXE 1. Feuille d'émargement

**FCL – Conseil d'Administration du 29 Avril 2024**

**Administrateurs**

NOM Prénom	EMARGEMENT
ABRIAT Danièle	Excusée
BERGERON Anthony	
BILON Sonia	
BOBINET Marie Christine	
CALLAMAND Robert	
CLERGUE Pascalé	
DOUCET Micheline	
FRUCHARD Pascaline	
JOUBERT Michèle	
LAFFONT Claudine	
LATHIERE Brigitte	
MOINE Marie-Pascaline	
MOINE Pauline	
NEYRAT Elisabeth	Excusée
PALAZIN Annie	
PAULIN Louis-Camille	

PAULIN Odette	
RIGAUD Brigitte	
SALAUN Alain	
SÉGUÈS Françoise	
COLMAR Sylvain	
FOUCAUD Monique	
	BOBINET Marie-Christine
	CALLAMAND Robert
	CLERGUE Pascal
	DOUCET Micheline
	FRUCHARD Pascaline
	JOUBERT Michèle
	LAFONT Claudine
	LATHIERE Brigitte
	MOINE Marie-Pascaline
	MOINE Pauline
Excusée	NEYRAT Elisabeth
	PALAZIN Annie
	PAULIN Louise-Camille